Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260421-D2026_47-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Délibération 2026_47

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le quinze avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LECLERRE Vanessa, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël, Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Madame LIDURIN Christelle a donné pouvoir à Madame CONAN Patricia, Madame MILLET Laurence a donné pouvoir à Madame SANSON Murielle, Madame LE BOULER Sabrina a donné pouvoir à Madame Alicia LE GUILLOUX.
Excusé : Monsieur David DAUMER
Secrétaire : Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 3 / Nombre de conseillers votants : 22

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Considérant la possibilité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2025, soit 3 759 245,22 € ;

Considérant la délibération de clôture du lotissement « Résidence du Gohélen dont le montant de l'excédent est de 178 954,81€ ;

Considérant la délibération de clôture des budgets annexes des lotissement « Résidence des Ajoncs », « Résidence des Bleuets » et « Résidence de l'Etang » dont le montant du déficit total est de – 264 671,52€ ;

Considérant que suite à déduction des déficits et imputation de l'excèdent, le résultat de fonctionnement du budget général est ainsi porté à 3 673 528,51€ ;

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 13 avril 2026 , qui propose de répartir et d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2025, de la façon suivante :

- 362 594,16 € affectés en section d'investissement
- 3 310 934,35 € en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 22 voix pour,

- Approuve le montant de 3 673 528,5 € au titre de de l'excédent de la section de fonctionnement du budget général
- Valide l'affectation de l'excédent de la section fonctionnement 2025 du budget principal de la commune, avec la répartition suivante :
  - 362 594,16 € affectés en section d'investissement
  - 3 310 934,35 € affectés en section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires avérées et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

